L'ABEILLE.

PAR BOLLETT, MAGNI & CO
NO 56, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Dans la ville, pour un an, piastres fortes ; pour 6 mois, piastres ; pour 3 mois, piastres ; pour un mois, piastres. Dans les campagnes, pour un an, piastres ; pour 6 mois, piastres ; pour 3 mois, piastres ; pour un mois, piastres. Pour les villes et campagnes hors de la Nouvelle-Orléans, l'abonnement se paie d'avance. Pour les villes, il est payable à la fin de chaque mois. Les abonnements étrangers se paient d'avance. Les abonnés ne sont point obligés de renouveler leur abonnement, mais ils doivent avertir de leur intention de ne point renouveler leur abonnement, sans quoi on leur continuera le journal.

Les annonces sont insérées à raison de cent la ligne pour la première insertion, et à cent cinquante pour chaque insertion subséquente. Les annonces de plusieurs lignes comptent pour plusieurs lignes. Les avis de vente de nègres, de terres, de maisons, etc., se paient à raison de deux piastres la ligne pour la première insertion, et une piastre pour chaque insertion subséquente. Les avis de vente de bateaux, de marchandises, de navires, etc., se paient à raison de deux piastres la ligne pour la première insertion, et une piastre pour chaque insertion subséquente. Les avis de vente de nègres, de terres, de maisons, etc., faites en vertu de jugements, se paient à raison de deux piastres la ligne pour la première insertion, et une piastre pour chaque insertion subséquente. Les avis de vente de bateaux, de marchandises, de navires, etc., faites en vertu de jugements,